



Editorial

2021...2022

Le proverbe « *les années se suivent et ne se ressemblent pas* » prend une autre dimension depuis 2 ans. En effet, la crise Covid que nous espérions tous voir s'amenuiser nous empêche encore, avec le variant Omicron, de vivre des moments de convivialité comme chacun sait les apprécier. Ainsi, la traditionnelle cérémonie des vœux est annulée comme dans nos communes voisines. Nous aurions aimé vous présenter en images les réalisations de l'année et les projets à venir. Ce bulletin municipal retracera alors l'année écoulée grâce aux clichés des principaux évènements vécus.

Pour Grâce-Uzel, l'année 2022 qui arrive fera éclore de nombreux projets. Comme vous l'avez certainement vu, les travaux de démolition de l'ancienne salle des fêtes ont pu être effectués en cette fin d'année et l'appel d'offres pour la suite a été validé au dernier conseil municipal. Vous trouverez dans ce bulletin un résumé de ce projet de rénovation. Les autres projets se poursuivent également comme la rénovation de la sacristie dont la première réunion de chantier aura lieu début janvier ou encore l'atelier municipal et l'aménagement de la rue de la forge (voirie et abords).

Ce bulletin continuera son rôle de relais des informations municipales au fil des mois qui se profilent et vous pourrez y suivre l'évolution des différents projets.

La municipalité vous souhaite une belle année 2022 ! Une année pleine de projets et de réussite, de petits et de grands bonheurs, en famille, à la maison, dans votre milieu professionnel et vos activités quotidiennes. Nous vous souhaitons de belles rencontres, de belles balades et découvertes, des moments simples, des moments de partage tant attendus et une santé vous permettant de profiter de votre quotidien.

Dans l'attente de se retrouver, prenez soin de vous et de vos proches !

L'équipe municipale

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - N.THOMAS - L.LAINÉ- A.DAVID -S.ABRAHAM-
P.THOMAS-S.LE MÉE- M. .PINÇON-S.GILLOT.

Absent excusé : J.M.VIDELLOT donne pouvoir à F.HINDRÉ

Madame Stéphanie LE MEE a été désignée comme secrétaire de séance.

2021-59 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la démission de Mme Nathalie THOMAS à son poste de 3^{ème} adjointe, le Conseil Municipal décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire par 6 voix pour, 4 contre et 1 nul.

2021-60 ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS (selon le nombre décidé précédemment)

1^{er} Adjoint : finances, enfance, bâtiments, culture/communication, personnel communal, vie sociale/vie associative

2^{ème} Adjoint : voirie, agriculture/eau/environnement

2021-61 INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le montant des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux adjoints.

Maire : indemnité pour un Maire d'une commune de moins de 500 habitants, soit 21.25 % de l'indice 1027

1^{er} Adjoint : indemnité pour un Adjoint d'une commune de moins de 500 habitants, soit 8.50 % de l'indice 1027

2^{ème} Adjoint : indemnité pour un Adjoint d'une commune de moins de 500 habitants, soit 4.25 % de l'indice 1027

Suite à la démission du 3^{ème} adjoint, sans remplacement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des indemnités.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois de novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - N.THOMAS - L.LAINÉ- A.DAVID -
S.ABRAHAM-P.THOMAS-S.LE MÉE- M. .PINÇON-S.GILLOT.

Absent excusé : J.M.VIDELLOT donne pouvoir à F.HINDRÉ

Madame Stéphanie LE MEE a été désignée comme secrétaire de séance.

2021-62 PLAN DE RELANCE PHASE 2 : TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

La commission permanente du Conseil Départemental a attribué une subvention de 25 336 € par arrêté en date du 12/04/2021.

Plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises :

Fraboulet de Trévé 51 171,00 € HT

Josse 53 916,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise FRABOULET DE TREVE pour un montant de 51 171,00 HT hors options.

2021-63 RÉNOVATION ANCIENNE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis de construire pour les travaux et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires. Il fait part également au Conseil Municipal du lancement de l'appel d'offre pour la rénovation.

2021-64 ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de M.Lemoine, architecte correspondant aux honoraires pour la reconstruction de l'atelier pour un montant de 7 200.00 € HT par 10 voix pour et 1 abstention.

2021-65 ÉGLISE ET SACRISTIE

L'adjointe en charge du dossier expose au Conseil Municipal les différents devis sollicités. Sur 5 cabinets consultés, seul 1 a répondu favorablement pour un montant de 8 943 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du cabinet ARCHAEB.

2021-66 DÉCISION MODIFICATIVE N°2-COMMUNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide les modifications de crédits suivants sur le budget commune :

C/6553 + 3000 €

C6231 - 1500 €

C/6232 - 1500 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2021-67 TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi N°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1994 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (notamment ses articles 4 et 34),

Suite au départ en retraite de M.TREMAN,

Arrête le tableau des effectifs de la commune :

EFFECTIFS	CATEGORIE	GRADES	DHS
1	C	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	22 h
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	30 h
1	C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35 h
Néant	B	Rédacteur	35 h
1	C	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	35 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le six du mois de décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - L.LAINÉ- N.THOMAS- A.DAVID -S.ABRAHAM-
P.THOMAS-S.LE MÉE- M. .PINÇON- S.GILLOT- J.M.VIDELOT

Monsieur M. Sébastien GILLOT a été désigné comme secrétaire de séance.

2021-68 SDE : modification EP salle Arc-en-Ciel

Un devis a été demandé à l'entreprise ALLEZ, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire. Le coût pour procéder à la modification EP de la commande E selon descriptif et plan joints s'élève à 1 581,12 € (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), votre commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100 % de la taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à 951,60 €.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2021-69 AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ANCIENNE SALLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant n°1 pour les honoraires suivant l'estimatif travaux phase APD :

Montant du marché initial : 38 700,00 HT

Montant du marché après l'avenant : 46 073,34 HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cet avenant.

2021-70 MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET 2021

Selon l'article L1612-1 du CGCT « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal 2021 : 1 119 035 € - 50 000 € (emprunt) – 10 712 € (amortissements)

Calcul : 1 058 323 € x 0,25 = 264 580,75 €

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2021

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - N.THOMAS- A.DAVID -S.ABRAHAM-P.THOMAS-
S.LE MÉE- M. .PINÇON- J.M.VIDELLOT.

Absents excusés : L.LAINÉ donne pouvoir à F.HINDRÉ
S.GILLOT donne pouvoir à A.LUCAS

Mme N.THOMAS a été désignée comme secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de la commune de Saint-Caradec de recruter pour 7h/semaine le lundi Mme LANG.

Actuellement, Mme LANG effectue 28h/semaine à Grâce-Uzel, 3h30 à Saint-Hervé et 3h30 à Saint-Thélo.

Les communes de Saint-Hervé et Saint-Thélo ayant recruté un agent, un terme sera posé à cette mise à disposition, parallèlement à une nouvelle mise à disposition à la commune de Saint-Caradec qui donnera lieu à convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette mise à disposition.

ATTRIBUTION DES LOTS « Rénovation ancienne salle des fêtes »

Après analyse des offres, la commission d'ouverture des plis réunie le 15 décembre propose de retenir les entreprises suivantes :

N° LOT	DESIGNATION LOT	ENTREPRISES	MONTANT
1	Démolition-Gros œuvre	Infructueux	
2	Ossature bois-Charpente	PINCEMIN	30 838,41 €
3	Couverture	SEFRA	25 052,53 €
4	Bardage métallique	PCB	23 000,00 €
5	Menuiseries extérieures aluminium	PINCEMIN	43 968,42 €
6	Doublages-Cloisons	ACI	34 156,42 €
7	Menuiseries intérieurs bois	PINCEMIN	12 322,63 €
8	Peinture	GRIFFON PEINTURES	25 000,00 €
9	Revêtement de sol	SARPIC	12 739,00 €
10	Faux plafonds	SOQUET	22 417,90 €
11	Serrurerie	RENOUARD	21 210,00 €
12	Plomberie-sanitaire ventilation	LUCAS	34 986,05 €
13	Electricité-Chauffage	LUCAS	36 572,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

RENOVATION ANCIENNE SALLE DES FETES

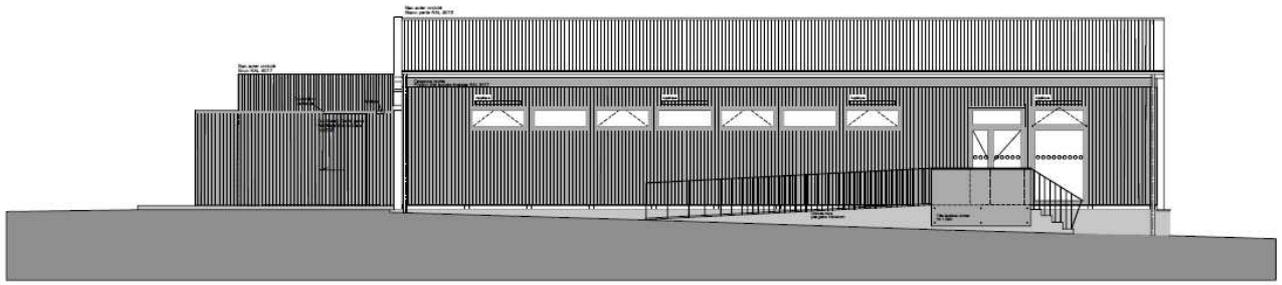
Les travaux ont démarré à la fin 2021 par la démolition de la partie sud, qui est maintenant totalement réalisée, et permet la suite des opérations. En effet, le retour de l'appel d'offres a conduit à retenir 12 entreprises. Seul le premier lot (maçonnerie) a été déclaré infructueux et relancé dès la validation par la commission d'appel d'offres suivie par celle du conseil du 20 décembre.

Le retour des offres pour ce lot est fixé au 14 janvier et nous avons déjà l'engagement de deux entreprises à y répondre. Après validation par le conseil de ce dernier lot, les travaux pourront débuter rapidement avec une durée de travaux prévue de six à sept mois correspondant à une livraison en fin d'été.

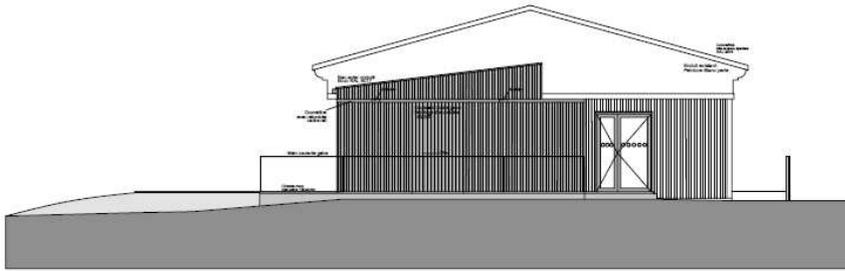
NB : Nous sommes à la recherche de photos de l'ancienne salle des fêtes dans le but d'organiser une rétrospective lors de l'inauguration. Merci de déposer vos photos à la mairie, elles seront scannées et vous seront rendues.

Vous pouvez aussi nous les transmettre par mail à mairiedegrace-uzel@orange.fr

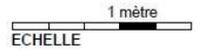




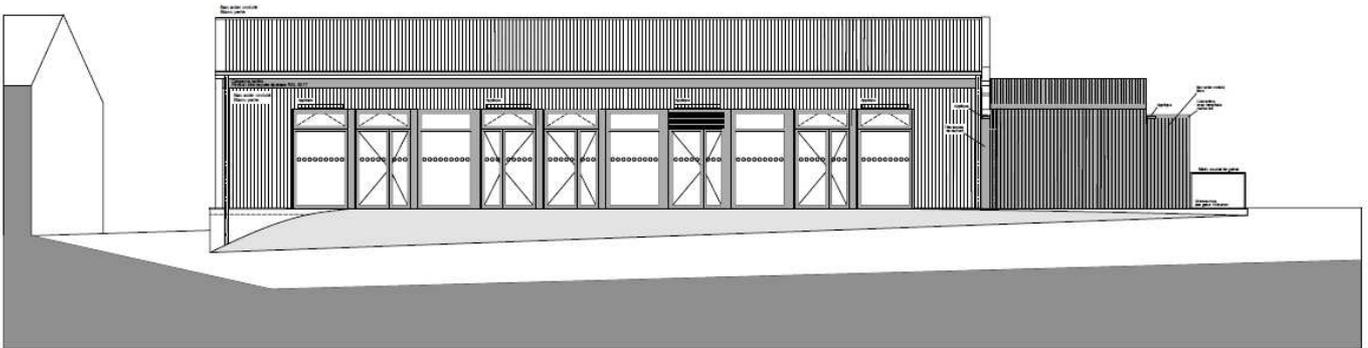
ELEVATION NORD



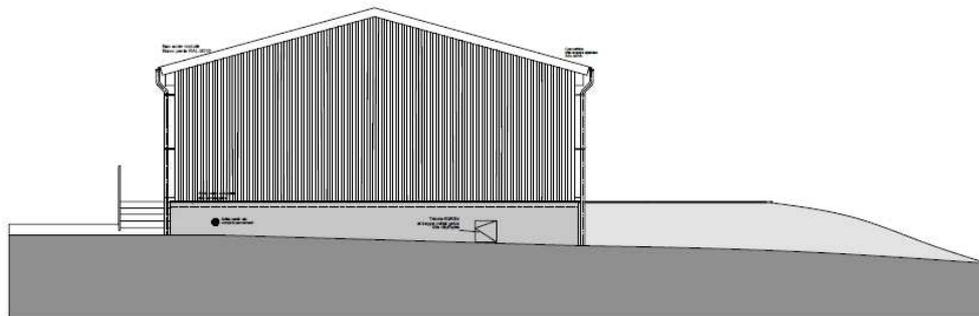
ELEVATION EST



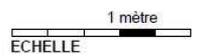
PRO - ELEVATIONS
 GRACE-UZEL - SALLE ASSOCIATIVE
 AAVR - Atelier d'Architecture Videlo-Ruffault
 27-10-2021



ELEVATION SUD



ELEVATION OUEST



PRO - ELEVATIONS
 GRACE-UZEL - SALLE ASSOCIATIVE
 AAVR - Atelier d'Architecture Videlo-Ruffault
 27-10-2021

MENUS DE LA CANTINE : JANVIER 2022

Toutes les viandes bovines sont d'origine française - Poissons issus de la pêche responsable.

Lundi 3 Janvier Salade de haricots beurre Pâtes bolognaise veggie Compote de fruits	Mardi 4 Janvier Potage Jambon Frites Yaourt aromatisé	Jeudi 6 Janvier Salade de tomates Poisson Riz Ratatouille Galette des rois	Vendredi 7 Janvier Couscous et ses légumes Semoule Fromage Fruit de saison
Lundi 10 Janvier Betteraves Mijoté de porc Poêlée de légumes Fromage blanc	Mardi 11 Janvier Velouté de légumes Poisson Riz sauce tomate Fromage Fruit de saison	Jeudi 13 Janvier Macédoine de légumes Omelette au fromage Pâtes Timbale glacée	Vendredi 14 Janvier Potage Hachis parmentier Salade Crème dessert
Lundi 17 Janvier Potage Tagliatelles au Poisson Tarte au carambar	Mardi 18 Janvier Riz au thon Boules de bœuf en sauce Trio de légumes Fromage Compote	Jeudi 20 Janvier Salade composée Omelette Poêlée Sarladaise Fromage blanc aux fruits	Vendredi 21 Janvier Concombre à la crème Rôti de porc Méli mélo de légumes Fruit de saison
Lundi 24 Janvier Salade perles légumières Croq Veggie Duo carottes et pommes de terre Crème dessert	Mardi 25 Janvier Bœuf Bourguignon Pâtes Fromage frais Fruits	Jeudi 27 Janvier Feuilleté fromage Emincé de volaille à la crème Poêlée de légumes Liégeois	Vendredi 28 Janvier Potage Poisson Ratatouille Compote de fruits
Lundi 31 Janvier Crudités* Nuggets de blé Coquillettes Fromage Fruit de saison			

*Fait Maison

METABOLITES

Le problème de la présence de métabolites de pesticides dans l'eau potable est un sujet dont vous avez entendu parler certainement, et qui nous concerne aussi sur Grâce-Uzel.

En effet, l'analyse de l'eau produite par la station de Patautivy a révélé la présence de métabolites à une valeur supérieure à la réglementation (supérieur à 0.1 microgramme par litre).

Cela implique pour la commune de devoir prendre des décisions à la fois préventives (organisation du périmètre de protection de la zone de captage) et curatives (mise en place d'une solution de traitement par charbon actif). C'est pour cette raison que nous avons pris contact dès 2020 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) avec le soutien du SDAEP (Service départemental d'Adduction d'Eau Potable) pour élaborer les actions possibles.

Nous reviendrons vers vous pour informer sur les options retenues mais dès à présent nous souhaitons vous donner les éléments déjà existants. L'eau présente un taux effectivement supérieur à la réglementation (de l'ordre de 0.3 microgramme par litre). Toutefois, la norme de valeur maximale définie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation) est de 510 microgramme par litre et donc considérée sans risque direct pour la santé. Une explication aux différentes questions que chacun peut se poser est donnée à la suite avec l'aide du SDAEP.

1- Qui surveille la qualité de l'eau potable ?

Il est de coutume de rappeler que l'eau potable est une des denrées les plus surveillées.

Le programme d'analyses du contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS) est encadré par le Code de la Santé Publique. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère en charge de la santé. Ces dispositions prévoient que les pesticides et leurs métabolites doivent être recherchés au niveau des ressources en eau et à la sortie des installations de production d'eau potable à une fréquence de contrôle dépendant du débit de l'eau distribuée et de la taille de la population desservie.

Dans le même temps, les exploitants publics ou privés des usines de production d'eau potable contrôlent en permanence le bon fonctionnement de leurs installations à l'aide d'analyseurs en continu. En plus des contrôles de l'ARS, les exploitants réalisent également des analyses en laboratoire agréé.

2- Qu'est-ce qu'un « métabolite » ?

Les pesticides diffusent dans les milieux naturels où ils peuvent s'y transformer en une ou plusieurs fractions de la molécule appelée "métabolite".

Dans l'environnement, les pesticides peuvent se disperser par divers processus (lessivage) puis se dégrader progressivement du fait de divers processus. Leur devenir dans l'environnement est fonction de leur structure chimique, de leurs propriétés physico-chimiques, des caractéristiques chimiques et physico-chimiques des milieux et des conditions météorologiques comme la température, le vent et les précipitations.

Ces métabolites chimiques sont susceptibles d'être présents dans les ressources en eau, voire dans l'eau distribuée au consommateur.

La présence des résidus de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau potable est encadrée par une directive européenne déclinée en droit national. Cette directive européenne fixe des limites de qualité (**qui ne correspondent pas à des seuils sanitaires**) pour les pesticides et leurs métabolites pertinents : 0,1 µg/L par substance individuelle et 0,5 µg/L pour la somme de ces molécules dans les eaux distribuées.

3 - Le dépassement du seuil de 0,1 µg/l du « Métolachlore ESA » est-il dangereux pour la santé ?

Pour chaque dépassement de la limite de qualité, la réglementation française prévoit aujourd'hui un dispositif gradué de gestion en fonction du risque sanitaire. **La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'ayant pas de fondement toxicologique, celle-ci ne permet pas d'évaluer, ni de gérer une situation de non-conformité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites au regard du risque sanitaire.**

Ainsi, la gestion des dépassements de cette limite de qualité mise en œuvre par les ARS se base notamment sur des valeurs sanitaires maximales (Vmax) construites et proposées dans le cadre des travaux d'expertises collectives réalisées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), au cas par cas, à la demande de la Direction générale de la santé (DGS). Pour une molécule / substance donnée, la Vmax correspond à la concentration maximale d'un pesticide ou d'un métabolite dans l'eau de boisson à ne pas dépasser.

Il est considéré que l'ingestion d'une eau contenant un pesticide ou un métabolite à une concentration inférieure à la Vmax n'entraîne, sur la base des critères toxicologiques retenus et l'état des connaissances au moment de sa construction, aucun effet néfaste pour la santé humaine. Ce concept de Vmax s'inscrit dans un cadre dérogatoire pour une durée limitée dans le temps, pendant laquelle des actions correctives préventives ou curatives doivent être mises en place.

Dans les Côtes-d'Armor, les dépassements relevés de la limite de qualité de 0,1 µg/l concernent aujourd'hui le « Métolachlore ESA » dont la Vmax est fixée à 510 µg/l, soit 5 000 fois la limite de qualité dans la réglementation pour les eaux destinées à la consommation humaine. L'instruction du 18 décembre 2020 précise d'ailleurs que lorsque la teneur est inférieure à la Vmax, il y a absence de risque sanitaire.

4 - Cette pollution est-elle nouvelle ?

La présence de « métabolite » dans la ressource en eau n'est pas nouvelle. Leur présence dans l'environnement dépend des molécules utilisées au gré des interdictions ou des mises sur le marché de produits phytopharmaceutiques. Par exemple :

AMPA : produit de dégradation du glyphosate

déséthyl atrazine : produit de dégradation de l'atrazine

Aujourd'hui, dans les Côtes-d'Armor, avec l'augmentation de l'usage du S-Métolachlore qui est utilisée en substitution d'autres herbicides dorénavant interdits, il se forme des métabolites dont l'affinité avec l'eau est beaucoup plus marquée que les précédents connus. Cette affinité avec l'eau explique :

la détection du Métolachlore ESA dans les eaux souterraines jusqu'à présent exemptes de contamination par les pesticides et leurs métabolites ;

la relative difficulté d'adsorption sur les filtres à Charbon Actif en Grain.

L'évolution continue du contrôle sanitaire, la présence dans l'environnement et les difficultés technologiques de rétention avant distribution de l'eau ont conduit les autorités à intégrer de nouvelles molécules dans le contrôle sanitaire depuis le **1^{er} avril 2021**.

Depuis, les résultats des analyses sur les eaux brutes témoignent d'une détection presque systématique dans les eaux de surface et dans plus de 30% des captages d'eau souterraine des Côtes-d'Armor.

Après traitement de l'eau, seules les usines récentes ou équipées d'une oxydation à l'ozone couplée à une adsorption sur charbon actif adapté sont en capacité de produire de l'eau potable conforme à la limite de qualité de 0,1 µg/l. Les petites unités de production à partir d'eau souterraine sont dépourvues de ces traitements d'où les dépassements constatés par l'ARS.

5 - Quelles solutions peuvent être mises en œuvre par les communes, les syndicats d'eau et les communautés d'agglomération ?

Dès notification de la non-conformité par le Préfet du département, la collectivité en charge de la distribution de l'eau doit mettre en œuvre une solution immédiate permettant le retour à la conformité. Par exemple :

- arrêt de la production et substitution par une eau conforme ;
- dilution de l'eau non-conforme par une eau conforme ;
- modification du process de potabilisation : réglages de l'usine, nouveaux réactifs, modification des dosages.

En l'absence de solution immédiate, la collectivité devra déposer en Préfecture un plan d'action sur la base duquel les autorités sanitaires pourront accorder une conformité par dérogation à l'eau distribuée pour une durée de 3 ans éventuellement renouvelable une fois. Ce dossier détaillé comprend les actions curatives, préventives et de communication auprès des usagers qui seront mises en place par la collectivité. Voici quelques exemples non exhaustifs d'actions :

- ➔ Actions curatives : investissement dans une nouvelle étape de traitement de l'eau à base de charbon actif (traitement par adsorption) ;
- ➔ Actions préventives :
 - augmentation des fréquences d'autocontrôle par le producteur d'eau ;
 - contrôler le respect des arrêtés préfectoraux instituant les périmètres de protection des captages ;
 - révision des périmètres de protection des captages d'eau souterraine incluant l'interdiction de l'usage des pesticides dans l'aire d'alimentation du captage ;
 - dans les bassins versants, s'engager pour la réussite de l'objectif 25 du SRADDET : tendre vers le « zéro phyto », en priorisant l'amont des prises d'eau potable en rivière ;
 - accompagner les agriculteurs dans cette transition.
- ➔ Actions de communication :
 - information des exploitants agricoles dans les périmètres de protection ;
 - transparence du distributeur d'eau potable : diffusion des résultats du contrôle sanitaire ;
 - publication périodique d'un tableau de bord de suivi des actions menées par la collectivité pour revenir à la conformité.

Pour sa part, le Syndicat départemental des Côtes-d'Armor (SDAEP 22) a délibéré le 13 octobre 2021 un programme d'aide financière renforcée (30% de subvention) destiné aux travaux d'équipement de traitement des métabolites des stations de production puisant dans les eaux souterraines. D'autre part, le SDAEP 22 a lancé 4 essais pilotes afin d'optimiser le coût des investissements et le fonctionnement des usines. Il accompagne également les collectivités dans leur stratégie de protection de la ressource au niveau des périmètres de protection.

POUBELLE A VERRE

La poubelle à verre située à côté de l'ancienne salle des fêtes a été déplacée pour être définitivement installée au "Pont Hervé".

Il n'est donc plus autorisé de dépôt de verre sur le site de l'ancienne salle des fêtes.

Merci pour votre compréhension.



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



LUNDI :	Fermée
MARDI :	8h30 à 12h30 14h à 17h
MERCREDI :	8h30 à 12h
JEUDI :	8h30 à 12h30 14h à 17h
VENDREDI :	8h30 à 12h
ÉLUS :	Sur Rendez-vous

ARRIVEE DE LA FIBRE

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments concernant l'arrivée de la fibre sur grâce-uzel :

Comme vous avez pu l'observer, le déploiement de la fibre a repris. Il sera complet à la fin janvier, début février.

la commercialisation est ouverte pour les clients éligibles qui peuvent bénéficier d'une offre fibre par un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) à compter du 16/01/2022.

La réception des travaux a été réalisée pour 49 prises et la réception de travaux suivante est prévue pour la mi-février avec une commercialisation début du deuxième trimestre 2002.

A l'heure actuelle deux opérateurs (Orange et Free) sont connectés à la baie de brassage et peuvent commercialisés des offres.

Vous pouvez être démarchés individuellement sans obligation de connexion.

lien vers le site megalis :

https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/mw_18523/le-raccordement-des-abonnes

Cela permet de répondre à un certain nombre de questions dont les questions les plus fréquentes.

lien vers la cartographie du site de notre exploitant :

<http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/>

=> seules les adresses qui sont en jaune ou en vert peuvent être prospectées par des fournisseurs d'accès à Internet (actuellement seulement Orange et Free).

L'opérateur interviendra de la limite du domaine public jusqu' à la position de votre box.

Il faut bien garder à l'esprit que lors du déploiement fibre, les vérifications de la continuité des fourreaux allant du domaine public vers les particuliers, n'ont pas été effectuées et sont à la charge de ces derniers. Savoir anticiper ceci et fournir les éléments aux techniciens lors de leur venue est primordial pour que cela se passe bien et rapidement.

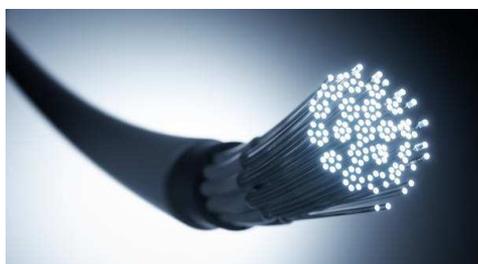
Lien également vers espace pédagogique fait par notre exploitant

<http://www.thdbretagne.bzh/espace-pedagogique/>

Lien vers cartographie opérateur

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

<https://www.free.fr/offre/carte-fibre-optique/>



CALENDRIER DES FETES 2022

Calendrier établi le 8 décembre avec les associations présentes à la réunion et sous réserve d'évolution de la situation sanitaire.

Mars:

- Samedi 5 mars : Repas à emporter Ogec-Appel.
- 11-12-13 mars : Théâtre par la Troupe Arc en Ciel.



Avril :

- Dimanche 5 avril : Repas des chasseurs.

Juin :

- Samedi 18 juin : Fête de la musique organisée par de Comité des fêtes.
- Samedi 25 juin : Randonnée gourmande par l'Association Patrimoine.

Août :

- Samedi 20 août : Moules-frites et feu d'artifice par la Troupe Arc en Ciel.
- Dimanche 28 août : Repas offert au propriétaires par l'Association de chasse « La Gracieuse ».

Décembre :

- Samedi 3 : Téléthon.
- Vendredi 9 : Arbre de Noël municipal.

GENERATION MOUVEMENTS - AINES RURAUX

Jeudi 13 janvier : « Galettes des rois », salle polyvalente à 14 heures.



TELETHON

Samedi 4 décembre, plus de 250 € ont été récoltés avec la tombola organisée au profit du téléthon.

Quelques bénévoles ont sillonné le bourg pour proposer aux gracieuses et gracieux d'y participer.

Le panier garni mis en jeu par la municipalité a été remporté par Joseph Sommier. 3 autres lots offerts par des habitants ont été remis à Yohann Le Couedic, Isabelle Tiger et Stéphane Haptel.

L'urne mise à disposition a également permis de rassembler des dons.

Le bénéfice total reversé à l'AFM est de 1012 €



Infos
Intercommunales

QUESTIONNAIRE

Bretagne Centre

Le **MAG'**



«Magazine « Le Mag »

Vous recevrez bientôt dans le prochain « Mag' » un questionnaire de satisfaction. Celui-ci a été construit par la commission communication LCBC pour mieux répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à retourner le questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie. (enquête du 10 au 30 janvier)



- DOSSIER : LE MÉTIER D'AIDE À DOMICILE
- UN NOUVEAU LOCAL POUR LA SIJ
- LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE
- CLAP DE RENTRÉE : NOS CINÉMAS



DEMATERIALISATION ET URBANISME

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.
A partir du 1^{er} janvier 2022,

Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées:

- sous format papier (en plusieurs exemplaires)

ou

- sous format numérique via le guichet unique mis en place à cet effet.

Rien ne change dans le processus d'instruction et de décision : la commune reste le premier interlocuteur pour vos démarches d'urbanisme, la communauté de communes est le service instructeur de vos demandes et le maire est seul compétent pour les décisions.

LOUÉAC
communauté

à partir du
**1^{er} janvier
2022**

AUTORISATIONS D'URBANISME

Faire mes démarches en ligne sur le guichet unique
permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

simple, rapide & accessible à tous

CONSTRUCTION AMÉNAGEMENTS RÉNOVATION TRAVAUX

En savoir plus : www.bretagnecentre.bzh

Accéder directement au guichet unique

Conception: louéac communauté - Illustration: 3001 - Crédits photos: Shutterstock, iStock, iStock pour articles publicitaires, iStock pour imprimables, iStock

Communiqué de presse

Loudéac Communauté Bretagne Centre agit pour le climat et propose à ses habitants d'être équipés gratuitement de la solution écocitoyenne Voltalis

Loudéac, le 10 décembre 2021

Loudéac Communauté Bretagne Centre se mobilise et agit en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Au travers de 75 actions, elle vise en particulier à poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (qui représentent déjà 21% de la production départementale) mais aussi à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à aider les citoyens à réduire leur consommation énergétique.

Dans ce cadre, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Voltalis ont signé un partenariat le 22 novembre dernier **permettant à plus de 6 400 logements chauffés au tout électrique de bénéficier gratuitement d'un boîtier d'économies d'énergies innovant.**

Un boîtier dédié au chauffage électrique, gratuit et sans abonnement

Le dispositif Voltalis se matérialise par un petit boîtier installé gratuitement dans les logements, allié à une application en ligne offrant des services de suivi et de pilotage de la consommation électrique. Ce boîtier permet de rendre connecté les **radiateurs et chauffe-eaux électriques**, appareils les plus énergivores du foyer. Les particuliers équipés peuvent ainsi réaliser jusqu'à **15% d'économies sur leur consommation annuelle sans rogner sur leur confort.**

Un espace personnel pour suivre et maîtriser sa consommation

Grâce à ce boîtier, les foyers disposent d'un **espace personnalisé et des services associés**, accessibles sur tous les supports. Ils peuvent **piloter et programmer en toute simplicité leur chauffage électrique** pour plus de confort et d'économies mais également suivre **leurs consommations électriques** en temps réel pour agir sur les postes clés.



Un dispositif solidaire et écologique, au bénéfice de tous

Le système électrique doit équilibrer en permanence la production et la consommation sur le réseau : à défaut, il y a risque de *black-out*. En plus des économies d'énergie, **les adhérents Voltalis participent activement à la sécurité de l'approvisionnement électrique de tous et au développement des énergies renouvelables.** En cas de pic de demande hivernale ou de baisse de production des énergies renouvelables, Voltalis peut réduire pendant quelques minutes la consommation des appareils connectés à son boîtier, **sans jamais impacter le confort des occupants.** Le réseau est alors soulagé, ce qui limite le recours à des centrales thermiques polluantes et permet ainsi **aux foyers équipés de réduire jusqu'à 70% leur émissions de CO₂.**

Locataire comme propriétaires, tous les foyers chauffés à l'électricité peuvent bénéficier gratuitement de ce boîtier, installé en 2 heures environ, par un technicien agréé. Pour en profiter, il suffit de contacter Voltalis et convenir d'un rendez-vous d'installation par téléphone, au **02 44 19 84 62** (lundi au samedi, 9h-18h) ou par courriel à l'adresse : loudeac-communaute@voltalis.com

QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?

Spectacle de Noël

Mardi 7 décembre, les élèves de l'école se sont rendus à l'espace Arc-en-ciel pour faire leur spectacle. La situation sanitaire ne permettant pas de produire le spectacle devant les parents, l'équipe pédagogique a décidé de ne pas priver les enfants et d'offrir un DVD à chaque parent.



Lettre au Père Noël

Les élèves de l'école Notre Dame sont venus apporter dans la boîte aux lettres du Père Noël leurs différentes lettres.

Ils souhaitent à tous les habitants de Grâce-Uzel un très joyeux Noël et de belles fêtes de fin



Tombola de Noël de l'école

Les enfants de l'école sont passés chez certains d'entre vous vendre des cases pour la tombola de Noël. Les 35 heureux gagnants sont :

Angelina Perret, Cédric Delmate, Clément Le Sant, Florence Le Helle, Joëlle Launay, Sébastien Gillet, Oriane Gilbert de Vautibault, Claudine, Collet, Calogine Le Bon, Anthony Basset, Fabien Travers, Carole Morien, Lesly et Pete Véal, Jean Le Guennec, Jean-Marc Bourhy, Quentin Robert, Romual Moulin, Maryvonne Thomas, Nicole Corbeau, Cédric, Philippe et Jean Claude Corbeau, Lilian Abrousse, Julien Tilly, Tristan Gorniak, Elodie, Christelle Hamelin, Samuel Glais, Ivann Glais, Pascal Coz, Aurélie Mahé, Laënnec Le Clezio, Philippe Feuvrier, Yohann Moreaux et Djemila Moallic.

Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants, les bénéfices de cette vente financeront les activités pour les enfants.



Merci !

POP UP

8 enfants étaient inscrits à l'atelier POP UP samedi 27 novembre, leur permettant de réaliser 2 cartes en découvrant les techniques de base du pliage.

L'atelier a beaucoup plu et motivé l'équipe de bénévoles à en programmer d'autres sur un nouveau thème.

Cet atelier donnait suite à la découverte de livres lors de la venue des classes de l'école notre dame à la bibliothèque et certains ouvrages vont d'ailleurs être mis à disposition en classe.



MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour

Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver

Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes

Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson



www.prevention-maison.fr



BIBLIOTHEQUE



ARTS EN BIB'
JANVIER- AVRIL 2022



CARNET DE VOYAGE DANS MA BIBLIOTHEQUE

Un voyage est tout d'abord un séjour d'attente qui une pause au coin de sa rue. C'est le regard qui compte et pas le nombre de kilomètres. Je vous propose d'aborder votre bibliothèque comme si s'agissait d'une terre étrangère, pleine de mystères et de découvertes. Dessin, collage, calligraphie seront nos outils d'exploration, et vous repartirez avec votre carnet de voyage !



Pour les enfants de 6 à 12 ans, 10 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Mardi 8 février 10h-12h	Bibliothèque GORELDAN	02 96 26 09 41 bibliotheque@orange.fr
Mardi 9 février 14h-30-16h-30	Bibliothèque LA CHEZE	06 42 29 30 78
Mardi 12 avril 14h-30-16h-30	Bibliothèque UZEL	02 21 08 02 20

Pour adolescents et adultes, 10 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Vendredi 18 février 17h-19h	Bibliothèque SAINT-CARADÉC	02 96 25 09 14 biblio.saint-caradec@wanadoo.fr
Samedi 24 mars 10h-12h	Médiathèque PLÉNET	02 96 25 68 33 mediatheque@plenet.fr

ACCUEIL D'ILLUSTRATEURS

Dans le cadre d'un programme de rencontres solidaires avec les illustrateurs Fabrice Monjezier et Sess, des ateliers sont proposés dans 4 bibliothèques du réseau.



FABRICATION D'UN MASQUE EN PAPIER

Crée ton masque en dentelle de papier par la technique de la découpe ou en papiers déchirés avec Fabrice Monjezier !

Tout public, à partir de 6 ans, 15 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Mardi 9 mars 10h-12h	Médiathèque COULINE	dagmar.muller@meie.fr
Mardi 9 mars 14h-30-16h-30	Bibliothèque LAURENAN	02 96 66 30 22 mediatheque.laurenan@orange.fr



ATELIER D'ILLUSTRATION

Découvre le travail de l'illustrateur Sess à travers ses albums et ses kamishibais, et participe à son atelier d'illustration !

Pour les enfants de 6 à 11 ans, 12 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Mardi 9 mars 10h-12h	Médiathèque PLÉNET	02 96 25 68 33 mediatheque@plenet.fr
Mardi 9 mars 14h-30-16h-30	Bibliothèque GAUSSON	06 66 63 02 98

ATELIER COLLAGE

L'art du collage est une pratique inventée par Jean Charles Dumény au XVIIIe siècle. Il a pris son essor avec les peintres cubistes dans les années 1920, puis par les Dadaïstes et les Surréalistes. Depuis il a accompagné l'ensemble des courants esthétiques du siècle dernier, et l'aube de ce nouveau siècle. L'atelier collage est une occasion de s'initier à cet art qui « met la peinture au défi » comme l'écrivait Louisragon. Animation artistique, ludique et conviviale placée sous le signe du développement et du recyclage.

Public familial, à partir de 8 ans, 10 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Mardi 23 mars 14h-30-16h-30	Médiathèque NEBORNAC	02 96 28 42 28 mediatheque-nebornac@orange.fr
Lundi 11 avril 14h-30-16h-30	École publique PLUMIEUX	02 96 25 55 71 - 06 67 76 40 23 bibliothecaplumieux@gmail.com
Mardi 12 avril 14h-30-16h-30	Bibliothèque PLESSALA	dagmar.muller@meie.fr
Mardi 18 avril 14h-30-16h-30	Bibliothèque LE GUILLOU	bibliothequequillo@gmail.com
Jeudi 18 avril 14h-30-16h-30	Bibliothèque TRÉVE	bibliotheque.trerve@orange.fr

POUR LES ATELIERS D'ILLUSTRATION, DE COLLAGE OU DE PEINTURE,
PRÉVOIR UNE PROTECTION POUR LES VÊTEMENTS.

selon les réglementations en vigueur au moment des ateliers, le port du masque et le port de gants sont susceptibles d'être demandés.

Consignes et renseignements
02 96 27 45 19 - 06 07 23 71 16
www.bretagnecentre.bzh - www.bretagnecentre.bzh

Avec Arts en bib', le réseau des bibliothèques et médiathèques de Loire-Atlantique vous propose jusqu'au 5 février 2022 des animations sur le thème magique de l'art.

EXPOSITION ART EN BOÎTES

Entrez dans « La chambre de Van Gogh », peignez en compagnie de Toulouse-Lautrec, jetez un œil dans le tabac... Les joueurs de cartes de Géricame... Une exploration de l'art par une approche ludique avec des éléments d'aspects divers à regarder, toucher, manipuler, sentir, écouter...

Les objets de cette exposition prêtés par la Bibliothèque des Côtes d'Armor ont été créés par des plasticiens d'après des œuvres et des bibliographies d'artistes.

Médiathèque de Loudéac : du mercredi 12 janvier au samedi 12 février
Médiathèque de Pléneuf : du mercredi 12 janvier au samedi 12 février
Bibliothèque de Saint-Caradec : du mercredi 16 mars au samedi 6 avril
Bibliothèque de Trézel : du vendredi 8 au samedi 20 avril

VISITE GUIDÉE THÉÂTRALISÉE DE L'EXPOSITION ART EN BOÎTES PAR CAMILLE GARCIA

Laissez-vous embarquer dans un voyage au cœur de l'art ! Une guida passionnée, des artistes aventuriers, bricoleurs, séducteurs, parfois occupants mais toujours attachants vous amèneront dans une époque ludique et originale à travers leurs créations. Venez rencontrer (pour de vrai) les grands artistes du XXe et XXIe siècles.

Pour un public familial, à partir de 8 ans. Durée : environ 45 mn.

ATELIERS « ART ET NUMÉRIQUE »

Viens découvrir les œuvres d'artistes célèbres grâce aux colorigages de l'application BlinkBook qui les transforme en dessins animés ! Découvre également des jeux numériques autour des collections des musées de France. Pour les enfants de 6 à 10 ans, 5 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Lundi 7 février 14h-30-16h	Bibliothèque PLUSSOULEN	02 96 24 01 14 bibliothequeplussoulen@gmail.com
Mardi 8 février 14h-30-16h	Bibliothèque LA MOTTE	02 96 25 59 68 bibliothequedemotte@orange.fr
Mardi 9 février 14h-15h-30	Bibliothèque PROGOURMIST	02 96 28 74 43 bibliothequeprogourmist@orange.fr
Mardi 9 février 16h-17h-30	Médiathèque LOUDEAC	02 96 28 13 13 mediatheque@le-boudec.fr
Jeudi 10 février 10h-30-12h	Bibliothèque DU GÉ-DE-TRÉVE	06 41 59 37 59 maire-saint-ellen@wanadoo.fr
Jeudi 10 février 14h-30-16h	Médiathèque TRÉMOHEL	02 96 25 02 03 bibliotheque.tremohel@orange.fr
Mardi 15 février 14h-30-16h	Médiathèque COULINE	dagmar.muller@meie.fr
Mardi 15 février 14h-30-16h	Bibliothèque LE GUILLOU	bibliothequequillo@gmail.com
Mardi 22 mars 14h-30-16h	Médiathèque LAURENAN	02 96 66 30 22 mediatheque.laurenan@orange.fr
Mardi 22 avril 14h-15h-30	Bibliothèque SAINT-MAUDAN	02 96 25 02 02 ascl@orange.fr
Mardi 22 avril 16h-17h-30	Bibliothèque HÉMONSTOR	02 96 25 02 80 bibliothequehemonstor@wanadoo.fr
Mardi 23 avril 10h-30-12h	Bibliothèque SAINT-CARADÉC	02 96 25 09 14 biblio.saint-caradec@wanadoo.fr
Mardi 19 avril 14h-30-16h	Bibliothèque PLESSALA	dagmar.muller@meie.fr
Mardi 27 avril 14h-30-16h	Bibliothèque TRÉVE	bibliotheque.trerve@orange.fr

EXPOSITION « LES OISEAUX NE SE RETOURNENT PAS »

Découvrez l'exposition du magnifique roman graphique de Nadia Nahliel, « Les oiseaux ne se retournent pas », paru aux éditions Delcourt, aux horaires d'ouverture des bibliothèques. Un jeu, la dédicat à été prise : Amel, orpheline de 12 ans, partira. Il n'est pas ici question de choix : son papa est en guerre. Malheureusement, rien ne se déroule comme prévu. A la frontière, Amel perd la famille chargée de l'accompagner et se retrouve seule. Sur sa route, elle rencontre Bacem, un déserteur et joueur de oud. Ensemble, l'enfant et le soldat apprennent à se reconstruire.



Bibliothèque de Guéhenno : du mardi 18 au samedi 29 janvier
Bibliothèque de La Chapelle : du mardi 8 au samedi 19 février
Bibliothèque de Colley : du mardi 2 au samedi 12 mars
Bibliothèque de Rézénel : du mardi 22 mars au samedi 2 avril
Bibliothèque de Puzos : du mardi 12 au samedi 23 avril

CRÉATION DE MARQUE-PAGES



Crée ton marque-page avec Melissa Hymos, grâce à la technique de l'origami, et choisie une citation qui accompagnera tes futures lectures !

Pour enfants, à partir de 7-8 ans, 8 participants maximum.

DATE	LEU	INSCRIPTIONS
Jeudi 10 février 15h-17h	Bibliothèque CRÉAC-UZEL	02 96 28 81 78

RETROSPECTIVE 2021

En l'absence de cérémonie de vœux du maire, voici quelques clichés qui retracent l'année écoulée.

JANVIER



Terrassement du clos Rémi et début des travaux d'effacement des réseaux.



FEVRIER



Matinée citoyenne : élagage



Création de l'association « Gracieux Patrimoine »
et matinée entretien des fontaines.



MARS



Cérémonie du 19 mars.



Terrassement du multisports.



Création du chemin du clos Rémi.



Exposition photo des sourires des élèves.

AVRIL-MAI



Exposition « Bookface » à la bibliothèque.



Opération « Nettoie ton kilomètre ».



Désamiantage de l'atelier municipal.

JUIN



Animation rando lecture.



Formation 1ers secours employés et municipalité.

SEPTEMBRE



Accueil de Fabrice Avenel.

Rentrée des classes et pose de la nouvelle enseigne.



Journée citoyenne.

OCTOBRE



Départ en retraite de Michel Tréman.

Travaux de voirie de la Califourchée au Merle.



Repas CCAS

NOVEMBRE



Cérémonie du 11 novembre.

Election du conseiller communautaire jeune.



Inauguration du terrain multisports.



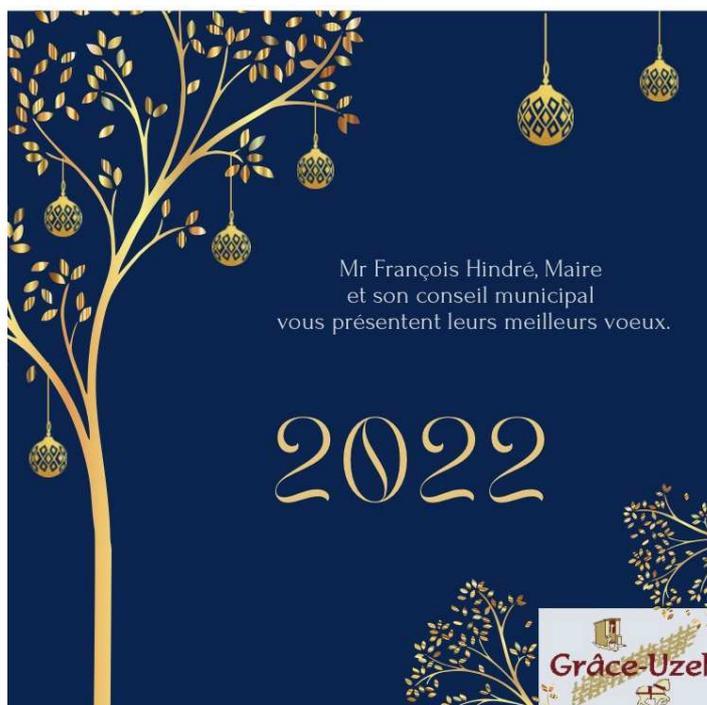
DECEMBRE



Atelier « pop up » organisé par la bibliothèque.



Tombola du téléthon.



Renseignements utiles

Mairie

 **02.96.28.81.78**

 **mairiedegrace-uzel@orange.fr**

 **<http://www.grace-uzel.fr>**



Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi.

De 8 H 30 à 12 H 00 le mardi, jeudi et le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :  **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**
bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT



JE TRIE et j'en suis fière !

Nous allons
aussi au compost !



COLLECTE 2022 DES DÉCHETS MÉNAGERS

**CAUREL • COÛTLOGON • GOMENÉ • GRACE-UZEL
ST-CARADEC • ST-VRAN :**

bourg et campagne

Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte. La collecte est effectuée entre 4 h et 22 h.

LUNDI

Collecte
ordures ménagères

Collecte
du tri sélectif



semaine paire

semaine impaire

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Som. 1	Mar. 1	Mar. 1	Ven. 1	Dim. 1	Mer. 1	Ven. 1	Jeu. 1	Jeu. 1	Som. 1	Mar. 1	Jeu. 1
Dim. 2	Mer. 2	Mer. 2	Som. 2	Lun. 2	Jeu. 2	Som. 2	Ven. 2	Ven. 2	Dim. 2	Mer. 2	Ven. 2
Lun. 3	Jeu. 3	Jeu. 3	Dim. 3	Mar. 3	Ven. 3	Dim. 3	Mer. 3	Som. 3	Lun. 3	Jeu. 3	Som. 3
Mar. 4	Ven. 4	Ven. 4	Lun. 4	Mer. 4	Som. 4	Lun. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Ven. 4	Dim. 4
Mer. 5	Som. 5	Som. 5	Mar. 5	Jeu. 5	Dim. 5	Mar. 5	Ven. 5	Lun. 5	Mer. 5	Som. 5	Lun. 5
Jeu. 6	Dim. 6	Dim. 6	Mer. 6	Ven. 6	Mer. 6	Mer. 6	Mer. 6	Mar. 6	Jeu. 6	Dim. 6	Mar. 6
Ven. 7	Lun. 7	Lun. 7	Jeu. 7	Som. 7	Mer. 7	Dim. 7	Dim. 7	Mer. 7	Ven. 7	Lun. 7	Mer. 7
Som. 8	Mar. 8	Mar. 8	Ven. 8	Dim. 8	Mer. 8	Ven. 8	Lun. 8	Jeu. 8	Mar. 8	Mar. 8	Mer. 8
Dim. 9	Mer. 9	Mer. 9	Som. 9	Lun. 9	Jeu. 9	Som. 9	Mer. 9	Ven. 9	Mer. 9	Mer. 9	Ven. 9
Lun. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Mar. 10	Ven. 10	Dim. 10	Mer. 10	Som. 10	Lun. 10	Jeu. 10	Som. 10
Mar. 11	Ven. 11	Ven. 11	Lun. 11	Mer. 11	Som. 11	Lun. 11	Mer. 11	Dim. 11	Mar. 11	Ven. 11	Dim. 11
Mer. 12	Som. 12	Som. 12	Mar. 12	Jeu. 12	Dim. 12	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Som. 12	Lun. 12
Mer. 13	Dim. 13	Dim. 13	Mer. 13	Ven. 13	Mer. 13	Ven. 13	Lun. 13	Mer. 13	Dim. 13	Dim. 13	Mer. 13
Jeu. 14	Lun. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Som. 14	Lun. 14	Dim. 14	Mer. 14	Lun. 14	Mer. 14	Lun. 14	Mer. 14
Ven. 15	Mar. 15	Mar. 15	Ven. 15	Dim. 15	Mer. 15	Ven. 15	Jeu. 15	Mer. 15	Som. 15	Mar. 15	Jeu. 15
Dim. 16	Mer. 16	Mer. 16	Som. 16	Lun. 16	Jeu. 16	Som. 16	Mer. 16	Ven. 16	Dim. 16	Mer. 16	Ven. 16
Lun. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17	Mar. 17	Ven. 17	Dim. 17	Mer. 17	Som. 17	Lun. 17	Jeu. 17	Som. 17
Mar. 18	Ven. 18	Ven. 18	Lun. 18	Mer. 18	Som. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Ven. 18	Dim. 18
Mer. 19	Som. 19	Som. 19	Mar. 19	Jeu. 19	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 19	Lun. 19	Mer. 19	Som. 19	Lun. 19
Jeu. 20	Dim. 20	Dim. 20	Mer. 20	Ven. 20	Lun. 20	Mar. 20	Ven. 20	Mar. 20	Jeu. 20	Dim. 20	Mar. 20
Ven. 21	Lun. 21	Lun. 21	Jeu. 21	Som. 21	Mer. 21	Dim. 21	Mer. 21	Mer. 21	Ven. 21	Lun. 21	Mer. 21
Som. 22	Mar. 22	Mar. 22	Ven. 22	Dim. 22	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Jeu. 22	Mar. 22	Mar. 22	Jeu. 22
Dim. 23	Mer. 23	Mer. 23	Som. 23	Lun. 23	Jeu. 23	Som. 23	Mer. 23	Ven. 23	Dim. 23	Mer. 23	Ven. 23
Lun. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Dim. 24	Mar. 24	Ven. 24	Dim. 24	Mer. 24	Som. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Som. 24
Mar. 25	Ven. 25	Ven. 25	Lun. 25	Mer. 25	Som. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Ven. 25	Dim. 25
Mer. 26	Som. 26	Som. 26	Mar. 26	Jeu. 26	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Lun. 26	Mer. 26	Som. 26	Lun. 26
Jeu. 27	Dim. 27	Dim. 27	Mer. 27	Ven. 27	Lun. 27	Mer. 27	Som. 27	Mer. 27	Dim. 27	Mer. 27	Mar. 27
Ven. 28	Lun. 28	Lun. 28	Jeu. 28	Som. 28	Mer. 28	Dim. 28	Jeu. 28	Mer. 28	Ven. 28	Lun. 28	Mar. 28
Som. 29	Mar. 29	Mar. 29	Ven. 29	Dim. 29	Mer. 29	Ven. 29	Mer. 29	Jeu. 29	Som. 29	Mer. 29	Mer. 28
Dim. 30	Mer. 30	Mer. 30	Som. 30	Lun. 30	Mer. 30	Som. 30	Jeu. 30	Mer. 29	Dim. 30	Mer. 29	Mer. 29
Lun. 31	Jeu. 31	Jeu. 31	Dim. 31	Mar. 31	Jeu. 30	Dim. 31	Mer. 31	Ven. 30	Lun. 31	Mer. 30	Ven. 30